

La Cour africaine des droits de l'Homme se tourne les pouces faute d'être saisie

PANA, 14 décembre 2010 Dar es-Salaam, Tanzanie – Malgré un grand nombre de cas de violations de droits de l'Homme en Afrique, le Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples se tourne les pouces depuis sa création en 2008, à Arusha, ville située au nord de la Tanzanie, selon des sources officielles. "La Cour africaine des droits humains et des peuples est un instrument vital pour la protection et le respect des droits humains sur le continent, mais elle n'a jusqu'à présent saisi que d'un seul cas", a indiqué son président, le juge Gerard Niyungeko.

M. Niyungeko, qui s'exprimait lors d'un séminaire de sensibilisation destiné aux organisations de droits humains tanzaniens, a appelé la presse tanzanienne à faire connaître le tribunal ainsi que ses activités afin qu'il puisse jouer son rôle qui lui a été dévolu par les dirigeants de l'Union africaine (UA). "Le tribunal remercie le gouvernement tanzanien pour les efforts qu'il fournit pour s'assurer qu'il est bien installé, appuyé, doté de matériels et qu'il bénéficie de tout ce qu'il faut", tout en demandant aux Etats membres de s'assurer que le tribunal continuait à jouer son rôle de protecteur des droits humains et des peuples. Le protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples créant la CADHP a été adopté le 9 juin 1998 à Ouagadougou, au Burkina Faso et il est entré en vigueur le 25 janvier 2004 après que les 15 Etats membres ont déposé les instruments de sa ratification à la Commission de l'UA, à Addis-Abeba. Selon des militants des droits de l'Homme qui se trouvent sur place, l'absence de soumission de cas au tribunal ne signifie pas que tout se passe bien dans le domaine des droits de l'Homme en Afrique, mais beaucoup de victimes de violations des droits humains ne connaissent pas les instruments mis en place pour les défendre; La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples a été créée pour renforcer le système africain des droits de l'Homme et compléter la protection de la Commission africaine des droits humains et des peuples basée à Banjul.